



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**NIGERIA-NIGER JOINT COMMISSION
FOR COOPERATION**

**COMMISSION MIXTE NIGÉRO-NIGÉRIANE
DE COOPERATION**

BOULEVARD DES AMBASSADES

BOÎTE POSTALE 867, NIAMEY (REP. DU NIGER)

TÉLÉPHONE: (+227) 20 72 29 71/72 FAX: (+227) 20 73 48 50

Website: www.nnjc.net

e-mail: n2jointcom@yahoo.com

OBSERVATIONS

12. A l'issue des discussions, la réunion a formulé les observations suivantes :
- Le taux élevé de pauvreté et d'analphabétisme au sein des populations locales qui aboutissent souvent au vol de bétail, aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, conflits inter et intracommunautaires et la lenteur de la justice dans la résolution des conflits.
 - La porosité de la frontière et l'absence de cadre formel de coopération et d'échange d'information et de synergie entre les FDS au niveau local ce qui facilite la circulation et la prolifération des armes légères suite à la crise libyenne, les malversations financières telles que le blanchiment d'argent, l'enlèvement et le trafic des humains, le trafic des stupéfiants et autres substances prohibées, trafic des hydrocarbures et des ressources minières.
 - La sécheresse qui est exacerbée par les changements climatiques à l'échelle planétaire et les inondations répétées constituent des entraves réelles à la production agro- pastorale (agriculture et pêche dans les deux régions).
 - La libre circulation effective des personnes et des biens suite à l'appui accordé par les deux pays aux agences en charge de la gestion de la frontière dans le cadre de travaux de réhabilitation de la frontière internationale qui est l'une de plus paisible de la sous- région ouest africaine et la précieuse contribution des chefs traditionnels de deux pays en matière de gestion des frontières.

RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS

13. En conclusion la réunion a formulé les recommandations ci-après :
- i. Que les deux pays accordent un soutien accru aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans le cadre des travaux de réhabilitation d la frontière
 - ii. La nécessité d'harmoniser les lois entre les deux pays afin de faciliter la collaboration entre eux et le déploiement des forces de l'armée le long de la frontière tout en les dotant des moyens adéquats afin de lutter contre la secte BOKO HARM et la criminalité.

- iii. La nécessité d'un échange d'information entre les FDS et les chefs traditionnels à travers des consultations régulières, ceci permettra de promouvoir les campagnes de sensibilisations parmi les populations locales avant et pendant les activités importantes de la gestion de la frontière ;
- iv. Mise en place d'un cadre formel d'échange d'information entre les FDS, les Préfets, les maires ainsi que les Chefs traditionnels dans les questions relatives à la gestion de la frontière
- v. Les deux gouvernements doivent également mettre l'accent sur l'importance des fouilles et contrôles de toutes les personnes et des biens qui traversent la frontière afin de juguler le trafic des armes légères ainsi que d'autres activités de contrebandes qui constituent de sérieux problèmes sécuritaires dans les deux pays. En outre par souci d'efficacité, il faut prévoir des chevaux pour les équipes de patrouilles afin de leur permettre d'accéder aux zones difficiles par les véhicules.
- vi. Résolution des différends frontaliers entre les communautés voisines le long de la frontière naturelle telle que la Komadougou -Yobé.
- vii. Ramener le lit de la rivière Komadougou-Yobé dans son cours initial vers l'embouchure du lac Tchad et régler l'utilisation de l'eau dans la rivière et les autres affluents entre les communautés frontalières en vue de développement socio-économique, de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et de l'utilisation des ressources en eau.
- viii. Il est pertinent de régler la question des conflits entre agriculteurs et éleveurs à travers un accord entre les Etats de Borno et de Yobé et la région de Diffa afin de permettre de faciliter l'accès aux aires champêtres le long de la frontière, et la mise à disposition des variétés de semences améliorées afin d'accroître le rendement agricole au sein des populations frontalières.
- ix. Les coordinations des groupes techniques afin de développer des relations commerciales entre les deux régions , les force de défense et de sécurité des deux pays doivent scrupuleusement respecter les dispositions du protocole de la

CEDEAO en matière de libre circulation des biens et des services sans que les services des deux pays doivent veiller à ce que ces marchandises importées ou exportées répondent aux normes de qualité et en règle.

- x. La nécessité de fournir de l'électricité, la construction des routes reliant la région de Diffa à Yobé à travers Geidam et Borno en passant par Damsak, la mise à disposition de micro et haut - parleurs relance de séance de protection publique en vue d'une meilleure diffusion de l'information sur les activités bilatérales.
- xi. Qu'un accent soit mis sur les promotions des relations socio-culturelles et des compétitions culturelles annuelles entre les régions en vue de renforcer la coexistence bilatérale en particulier entre les communautés voisines des deux pays et favoriser la coexistence pacifique.
- xii. La nécessité de la mise en place d'un fonds spécial par les deux gouvernements afin de financer les activités relatives à la promotion de l'exportation des produits non pétroliers à travers la frontière et les communes frontalières doivent aider à identifier les besoins critiques des populations en vue de leur réhabilitation après les conflits et la mise à disposition des infrastructures de base au profit des populations pour dissuader les jeunes désœuvrés à servir de foyer de recrutement par les criminels, les bandits armés et autres terroristes.
- xiii. La mise à disposition des gadgets ou autres outils de technologie modernes au profit des FDS et la participation effective des Chefs traditionnels dans le recrutement des membres des comités d'auto-défense et d'équipe de patrouilles mixtes locales dans le cadre de la diffusion d'informations sûres en vue des interventions anti-terroristes, lutte contre la fraude et la résolution des conflits.
- xiv. Les deux gouvernements doivent accélérer la procédure de la mise en place du corridor économique reliant Diffa, Borno et Yobé. En plus, il est nécessaire de signer un accord de libre échange sur le commerce et le mouvement des personnes entre les Etats de Borno et Yobé et la Région de Diffa tandis qu'une campagne de sensibilisation à l'endroit des populations pour le port d'une carte ou autre document de voyage approprié.

- xv. La République du Niger doit tout mettre en œuvre afin de mettre en place le comité chargé de la mise en œuvre de protocole d'accord signé entre les deux pays en matière de sports et de culture.
- xvi. La nécessité de réhabiliter les centres de santé publique afin de faciliter la détection précoce de certaines maladies et promouvoir l'éducation des communautés rurales en matière de santé.
- xvii. La Nécessité de la mise à disposition des infrastructures essentielles au niveau de la frontière telles que les marchés internationaux frontaliers, des écoles bilingues, des centres de santé et de loisir.
- xviii. Les deux pays doivent œuvrer pour la promotion de l'échange des idées sur les nouvelles techniques de lutte contre les ennemis de culture et permettre les échanges les experts en matière d'agriculture en vue d'un meilleur rendement agricole.
- xix. Les deux pays doivent accélérer le processus de finalisation et la signature de l'Accord Bilatéral sur la Coordination et l'Utilisation des Fréquences Transfrontalières au vu des défis sécuritaires auxquels sont confrontés le Niger et le Nigéria;
- xx. La nécessité d'ouvrir un Consulat à Maiduguri à l'effet de traiter tous les problèmes relatifs aux transactions commerciales dans l'optique d'éviter des pertes de temps, des difficultés inutiles liées au long voyage sur Abuja et des tracasseries;
- xxi. La création par le Nigéria d'une agence chargée de la Surveillance et des saisies des armes illégalement détenues aux fins de faciliter la collaboration entre les deux pays dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibres;
- xxii. La Création de Chambres Consulaires
 - La Chambre Consulaire Diffa-Borno; et
 - La Chambre Consulaire Diffa-Yobé.

- xxiii. La nécessité de l'organisation des fora périodiques et régulières dans tous les secteurs entre les acteurs le long de la frontière entre la région de Diffa et les Etats Fédérés de Borno et de Yobé;
- xxiv. Le nécessité de la mise en vigueur effective des Lois en matière de la Protection Environnementale à cause de l'abattage des arbres et des feux-de-brousse qui impactent négativement sur l'environnement et le bien-être des populations;

FAIT A MAIDUGURI LE 10 NOVEMBRE 2021

POUR LA REGION DE DIFFA

ELH. YAHAYA GODI

POUR L'ETAT DE BORNO



ALH. UMAR KADAFUR

POUR L'ETAT DE YOBE

HON. IDI BARDE GUBUNA

**POUR LA COMMISSION MIXTE
NIGERO-NIGERIANE
DE COOPERATION**

AMB. RABIU AKAWU

SECRETAIRE DU GOUVERNEMENT FEDERAL

OLAKUNLE AREMU FASINA

- xxiii. La nécessité de l'organisation des fora périodiques et régulières dans tous les secteurs entre les acteurs le long de la frontière entre la région de Diffa et les Etats Fédérés de Borno et de Yobé;
- xxiv. Le nécessité de la mise en vigueur effective des Lois en matière de la Protection Environnementale à cause de l'abattage des arbres et des feux-de-brousse qui impactent négativement sur l'environnement et le bien-être des populations;

FAIT A MAIDUGURI LE 10 NOVEMBRE 2021

POUR LA REGION DE DIFFA

ELH. YAHAYA GODI

POUR L'ETAT DE BORNO

ALH. UMAR KADAFUR

POUR L'ETAT DE YOBE

HON. IDI BARDE GUBANA

**POUR LA COMMISSION MIXTE
NIGERO-NIGERIANE
DE COOPERATION**

AMB. RABIU AKAWU

SECRETAIRE DU GOUVERNEMENT FEDERAL

OLAKUNLE AREMU FASINA